

## DELIBERATION CA0128-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;

Vu l'arrêté n° 2021-067 du 25 mai 2021 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN ;

**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 9 décembre 2021**

**Objet de la délibération : Budget initial 2022 BPI 2022 et tableau des emplois 2022**

**Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 16 décembre 2021, le quorum physique étant atteint, arrête :**

**Article 1 :**

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 997 dont 1 473 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 524 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 190 458 934 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :
  - 139 607 761 € personnel
  - 28 783 192 € fonctionnement
  - 22 067 981 € investissement
- 194 830 446 € de Crédits de Paiement (CP) dont :
  - 139 607 761 € personnel
  - 29 382 836 € fonctionnement
  - 25 839 849 € investissement
- 180 045 773 € de prévisions de recettes (RE)
- - 14 784 673 € de solde budgétaire

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 21 décembre 2021**

## Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- - 14 404 342 € de variation de trésorerie
- - 4 501 025 € de résultat patrimonial
- - 2 729 142 € de capacité d'autofinancement
- - 10 161 271 € de variation de fonds de roulement

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la délibération

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services*  
Olivier HUISMAN

**Signé le 20 décembre 2021**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 21 décembre 2021**



date du CA  
16 décembre 2021

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget initial année 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		(A)		(B)		(C) = (A) + (B)			
		Emplois sous plafond Etat *		Emplois financés hors SCSP		Global			
Catégories d'emplois		Nature des emplois		En ETPT		En ETPT		Global	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	739			739			739
		CDI	1		10	11			11
	Non permanents	CDD	202		162	364			364
<b>S/total EC</b>			<b>942</b>		<b>172</b>		<b>1114</b>		<b>1114</b>
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)</b>									
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	499			499			499
		CDI	7		178	185			185
	Non permanents	CDD	25		174	199			199
<b>S/total Biatss</b>			<b>531</b>		<b>352</b>		<b>883</b>		<b>883</b>
<b>Totaux</b>			<b>1473 (1)</b>		<b>524</b>		<b>1997</b>		<b>1997</b>
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>			<b>1 579 (3)</b>				<b>Plafond global des emplois voté par le CA ** (2)</b>		

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

\*\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Dépenses				
	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)		Budget initial 2022 (a)	
	AE	CP	AE	CP
<b>Personnel</b>	<b>135 604 763</b>	<b>135 604 763</b>	<b>139 607 761</b>	<b>139 607 761</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>37 047 045</i>	<i>37 047 045</i>	-	-
<b>Fonctionnement et intervention</b>	<b>28 771 919</b>	<b>26 578 336</b>	<b>28 783 192</b>	<b>29 382 836</b>
<b>Investissement</b>	<b>21 457 683</b>	<b>12 813 898</b>	<b>22 067 981</b>	<b>25 839 849</b>
<b>Enveloppes* destinées à des contrats de recherche</b>	-	-	-	-
Personnel	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-
Investissement	-	-	-	-
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>185 834 365</b>	<b>174 996 997</b>	<b>190 458 934</b>	<b>194 830 446</b>
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>		<b>482 104,00</b>		-

Recettes		
Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2020)	Budget initial 2022 (d)	
Montants	Montants	
<b>172 872 666,00</b>	<b>176 462 247</b>	<b>Recettes globalisées</b>
132 034 790,00	132 701 870	Subvention pour charges de service public
9 577 616,00	8 553 464	Autres financements de l'Etat
1 708 811,00	2 049 638	Fiscalité affectée
13 624 993,00	18 317 876	Autres financements publics
15 926 456,00	14 839 399	Recettes propres
<b>2 606 435,00</b>	<b>3 583 526</b>	<b>Recettes fléchées**</b>
490 589,00	490 589	Financements de l'Etat fléchés
2 087 967,00	3 092 937	Autres financements publics fléchés
27 879,00	-	Recettes propres fléchées
<b>175 479 101,00</b>	<b>180 045 773</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>Solde budgétaire (déficit)</b>	<b>14 784 673</b>	

\* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Dépenses				
	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)		Budget initial 2022 (a)	
	AE	CP	AE	CP
<b>Personnel</b>	<b>135 585 263,00</b>	<b>135 585 263,00</b>	<b>139 607 761</b>	<b>139 607 761</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	37 047 045	37 047 045		-
	-	-		
	-	-		
<b>Fonctionnement et intervention</b>	<b>28 697 919,00</b>	<b>26 504 336,00</b>	<b>28 659 192</b>	<b>29 258 836</b>
	-	-		
	-	-		
	-	-		
	-	-		
<b>Investissement</b>	<b>21 456 183,00</b>	<b>12 812 398,00</b>	<b>22 052 981</b>	<b>25 824 849</b>
<b>Enveloppes* destinées à des contrats de recherche</b>	-	-	-	-
Personnel				
Fonctionnement				
Investissement				
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>185 739 365,00</b>	<b>174 901 997,00</b>	<b>190 319 934</b>	<b>194 691 446</b>
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>		<b>482 104,00</b>		<b>-</b>

Recettes		
Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2020)	Budget initial 2022 (d)	
Montants	Montants	
<b>172 777 666,00</b>	<b>176 323 247</b>	<b>Recettes globalisées</b>
132 034 790,00	132 701 870	Subvention pour charges de service public
9 577 616,00	8 553 464	Autres financements de l'Etat
1 708 811,00	2 049 638	Fiscalité affectée
13 624 993,00	18 317 876	Autres financements publics
15 831 456,00	14 700 399	Recettes propres
<b>2 606 435,00</b>	<b>3 583 526</b>	<b>Recettes fléchées **</b>
490 589,00	490 589	Financements de l'Etat fléchés
2 087 967,00	3 092 937	Autres financements publics fléchés
27 879,00		Recettes propres fléchées
<b>175 384 101,00</b>	<b>179 906 773</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>-</b>	<b>14 784 673</b>	<b>Solde budgétaire (déficit)</b>

\* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses				
	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)		Budget initial 2022 (a)	
	AE	CP	AE	CP
<b>Personnel</b>	<b>19 500,00</b>	<b>19 500,00</b>		-
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	-		-
	-			
<b>Fonctionnement et intervention</b>	<b>74 000,00</b>	<b>74 000,00</b>	<b>124 000</b>	<b>124 000</b>
	-	-		
	-	-		
	-	-		
<b>Investissement</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>
<b>Enveloppes* destinées à des contrats de recherche</b>	-	-	-	-
Personnel				
Fonctionnement				
Investissement				
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>95 000,00</b>	<b>95 000,00</b>	<b>139 000</b>	<b>139 000</b>
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>		-		-

Recettes		
Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (d)	
Montants	Montants	
<b>95 000,00</b>	<b>139 000</b>	<b>Recettes globalisées</b>
		Subvention pour charges de service public
		Autres financements de l'Etat
		Fiscalité affectée
		Autres financements publics
95 000,00	139 000	Recettes propres
-	-	<b>Recettes fléchées **</b>
		Financements de l'Etat fléchés
		Autres financements publics fléchés
		Recettes propres fléchées
<b>95 000,00</b>	<b>139 000</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
-	-	<b>Solde budgétaire (déficit)</b>

\* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)		
	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (a)
Solde budgétaire (déficit) * (D2)	-	14 784 673
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>		14 784 673
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>		
<i>dont solde budgétaire FU</i>		-
<i>dont solde budgétaire BAI</i>		
<i>dont solde budgétaire SIE</i>		
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	33 861,00	50 759
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)	270 000,00	1 507 600
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)	1 100 000,00	-
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1)</b>	<b>1 403 861,00</b>	<b>16 343 032</b>
<b>Variation de trésorerie (I)</b>	<b>999 433,00</b>	<b>-</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)</i>		
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)</i>	2 786 300,00	
<b>TOTAL DES BESOINS (1 + I)</b>	<b>2 403 294,00</b>	<b>16 343 032</b>

Financements (couverture des besoins)		
Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (d)	
482 104,00	-	Solde budgétaire (excédent) * (D1)
482 104,00	-	<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
		<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
-	-	<i>dont solde budgétaire FU</i>
		<i>dont solde budgétaire BAI</i>
		<i>dont solde budgétaire SIE</i>
512 590,00	431 090	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
308 600,00	1 507 600	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)
1 100 000,00	-	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)
<b>2 403 294,00</b>	<b>1 938 690</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2=D1+b2+c2+e2)</b>
<b>-</b>	<b>14 404 342</b>	<b>Variation de trésorerie (II)</b>
1 786 867,00	2 508 681	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a2)</i>
	11 895 661	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d2)</i>
<b>2 403 294,00</b>	<b>16 343 032</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II)</b>

Opérations budgétaires

Opérations non budgétaires

La variation de trésorerie :  
- se détermine par différence entre (1) et (2),  
- se décompose en (a) et (d),  
- s'explique par D, (b), (c), (e).

Opérations ayant un impact sur la trésorerie

= différence entre variation de trésorerie (I ou II) et (a)

Décomposition de la variation de trésorerie

\* solde budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement  
Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)  
\*\* Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)  
\*\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

SAIC : service d'activités industrielles et commerciales  
FU : fondation universitaire  
BAI : budget annexe immobilier  
SIE : service inter-établissements

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (a)	PRODUITS	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (d)
Personnel	133 702 454,00	137 783 162	Subventions de l'Etat	132 806 427,00	133 438 530
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	37 047 045,00	-	Fiscalité affectée	1 722 751,00	1 970 798
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	37 634 313,00	40 140 103	Autres subventions	11 731 194,00	14 229 980
			Autres produits	23 965 576,00	23 782 932
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>171 336 767,00</b>	<b>177 923 265</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>170 225 948,00</b>	<b>173 422 240</b>
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	-	-	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	1 110 819,00	4 501 025
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>171 336 767,00</b>	<b>177 923 265</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>171 336 767,00</b>	<b>177 923 265</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Exécution N-1 : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -1902306  
BI : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -1824599

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (g)
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>- 1 110 819,00</b>	<b>- 4 501 025</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 402 668,00	9 702 668
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	7 830 785,00	7 930 785
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>461 064,00</b>	<b>- 2 729 142</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

**État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (j)	RESSOURCES	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (m)
Insuffisance d'autofinancement*	-	2 729 142	Capacité d'autofinancement*	461 064,00	-
Investissements	12 813 898,00	25 789 090	Financement de l'actif par l'Etat	5 516 349,00	9 798 704
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	3 909 127,00	8 177 926
Remboursement des dettes financières	33 861,00	50 759	Autres ressources	463 632,00	-
			Augmentation des dettes financières	512 590,00	431 090
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>12 847 759,00</b>	<b>28 568 991</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>10 862 762,00</b>	<b>18 407 720</b>
<b>Augmentation du FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>Diminution du FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)</b>	<b>1 984 997,00</b>	<b>10 161 271</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (q)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 1 984 997,00	- 10 161 271
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	- 2 984 430,00	4 243 071
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	999 433,00	- 14 404 342
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	20 282 769,22	10 121 498
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 12 958 086,85	- 8 715 016
Niveau de la TRESORERIE	33 240 856,07	18 836 514

\* : montant issu du tableau "équilibre financier"



**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (a)	PRODUITS	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (d)
Personnel	133 682 954,00	137 783 162	Subventions de l'Etat	132 806 427,00	133 438 530
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	37 047 045,00		Fiscalité affectée	1 722 751,00	1 970 798
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	37 560 313	40 016 103	Autres subventions	11 731 194,00	14 229 980
			Autres produits	23 870 576,00	23 643 932
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>171 243 267,00</b>	<b>177 799 265</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>170 130 948,00</b>	<b>173 283 240</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	1 112 319,00	4 516 025
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>171 243 267,00</b>	<b>177 799 265</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>171 243 267,00</b>	<b>177 799 265</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Exécution N-1 : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -1882806  
BI : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -1824599

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (g)
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>- 1 112 319,00</b>	<b>- 4 516 025</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 402 668,00	9 702 668
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	7 830 785,00	7 930 785
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>459 564,00</b>	<b>- 2 744 142</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (j)	RESSOURCES	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (m)
Insuffisance d'autofinancement*	-	2 744 142	Capacité d'autofinancement*	459 564,00	-
Investissements	12 812 398,00	25 774 090	Financement de l'actif par l'État	5 516 349,00	9 798 704
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	3 909 127,00	8 177 926
Remboursement des dettes financières	33 861,00	50 759	Autres ressources	463 632,00	
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>12 846 259,00</b>	<b>28 568 991</b>	Augmentation des dettes financières	512 590,00	431 090
<b>Augmentation du FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>10 861 262,00</b>	<b>18 407 720</b>
			<b>Diminution du FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)</b>	<b>1 984 997,00</b>	<b>10 161 271</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (q)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 1 984 997,00	- 10 161 271
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	- 2 984 430,00	4 243 071
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	999 433,00	- 14 404 342
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	20 184 463	10 023 192
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 12 974 052	- 8 730 981
Niveau de la TRESORERIE	33 158 515	18 754 173

\* : montant issu du tableau "équilibre financier"

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (a)	PRODUITS	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (d)
Personnel	19 500,00		Subventions de l'Etat		
<i>dont charges de pensions civiles*</i>			Fiscalité affectée		
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	74 000,00	124 000	Autres subventions		
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>93 500,00</b>	<b>124 000</b>	Autres produits	95 000,00	139 000
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 500,00	15 000	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>95 000,00</b>	<b>139 000</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>95 000,00</b>	<b>139 000</b>	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-
			<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>95 000,00</b>	<b>139 000</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Exécution N-1 :  
Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 133682954  
BI : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 137783162

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (g)
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>1 500,00</b>	<b>15 000</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>1 500,00</b>	<b>15 000</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

**État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (j)	RESSOURCES	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (m)
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	Capacité d'autofinancement*	1 500,00	15 000
Investissements	1 500,00	15 000	Financement de l'actif par l'État		
Remboursement des dettes financières			Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat		
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>1 500,00</b>	<b>15 000</b>	Autres ressources		
Augmentation du FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	Augmentation des dettes financières		
			<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>1 500,00</b>	<b>15 000</b>
			Diminution du FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	-	-

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (q)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-	-
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-	-
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *		
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	98 306,08	98 306
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	15 965,00	15 965
Niveau de la TRESORERIE	82 341,08	82 341

\* : montant issu du tableau "équilibre financier"





# NOTE DE PRÉSENTATION DE L'ORDONNATEUR

**BUDGET INITIAL  
2022**



■ CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du 16 décembre 2021



La note de l'ordonnateur pour le budget initial 2022 s'inscrit dans le cadre de la politique des moyens 2022- 2024 telle qu'approuvée par le conseil d'administration du 15 avril 2021.

Le budget 2022 se construit par conséquent dans le cadre d'un nouveau cycle de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens dont le dialogue a eu lieu courant 2022 avec les composantes, les services communs, les pôles de recherche et les services centraux.

La campagne d'emploi 2022 a été approuvée en 2 temps :

- La CE liée aux postes d'enseignants du second degré titulaires a été approuvée par le CA du 30/09/21
- La CE liée aux postes d'enseignants chercheurs et de BIATSS a été approuvée par le CA du 04/11/21

La liste des projets structurants pour 2022 a été validée par la CIPI du 10 juin 2021.

La liste des projets liés à la convention pluriannuelle avec la Région a été validée par la CPN du 02 avril 2021. Pour rappel, il s'agit d'une convention initiale 2017-2020 qui a fait l'objet d'une prolongation de 6 mois, d'un avenant pour une 4<sup>-ème</sup> année (2020-2021), puis un nouvel avenant pour une 5<sup>-ème</sup> année (2021-2022).

La lettre d'orientation budgétaire 2022 intègre par ailleurs les éléments nouveaux de la pré-notification 2022 du 29 octobre 2021 par rapport à la notification intermédiaire de 2021 du 05 août 2021 dont les éléments ont été pris en compte dans le budget rectificatif 2021.

La pré-notification 2022 intègre la majorité des crédits alloués pour l'année 2022. Elle intègre des dispositifs liés à la loi de programmation de la recherche (LPR) du 24 décembre 2020, des actions en faveur de la réussite étudiante dans le cadre de la loi ORE et du plan Egalité des chances, la montée en puissance de la réforme du 2<sup>-ème</sup> cycle des études de santé, ainsi qu'un ensemble de mesures de ressources humaines, dont une partie du financement de la contribution employeur à la protection sociale et la pérennisation de la revalorisation triennale de l'IFSE financée en 2021.

Cette pré-notification fera encore l'objet d'ajustements en cours d'année dans le cadre de notifications intermédiaires. Celles-ci porteront sur les emplois prévus dans le cadre de la LPR et notamment les créations de chaires de professeur junior, les projets de recherche et hors recherche en lien avec le contrat, ainsi que les soutiens apportés à la trajectoire financière de l'établissement et qui seront discutés dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion.

Le cadrage budgétaire intègre par ailleurs les mesures propres à l'établissement. La campagne d'emploi est particulièrement marquée cette année par la création d'un certain nombre de postes : 14 postes d'enseignants et d'enseignants chercheurs ainsi que par 4 postes de BIATSS en recherche. Les mesures indemnitaires décidées par l'établissement ont également été intégrées avec notamment la mise en place d'un complément de rémunération pour les personnels enseignants et BIATSS contractuels en CDI équivalent à l'IFSE des titulaires (références 2021 et 2022 et appliquées progressivement sur 2022, 2023 et 2024).

Certaines mesures ne sont pas encore connues et pas encore intégrées dans la pré- notification. Le calendrier du dialogue stratégique de gestion (DSG) a été modifié cette année.

Une première phase « Bilan et perspectives du contrat » est consacrée au suivi du déploiement du contrat pluriannuel. Cette phase prévoit un temps d'échange qui concerne le bilan de mise en œuvre des projets 2020 du DSG, des axes stratégiques du contrat pluriannuel, des politiques publiques

prioritaires (loi ORE, plan étudiant, réforme des études de santé, ...) et de vie étudiante (schéma directeur de vie étudiante, utilisation de la CVEC, ...). Cette phase se déroule de septembre 2021 (lancement de la campagne) à février 2022 (notification initiale 2022).

La deuxième phase « Mieux mobiliser ses moyens afin de déployer sa stratégie » se déroulera d'avril à juin 2022 et pourra aboutir à une notification de moyens complémentaires en juillet 2022 et concerne la trajectoire salariale et financière.

Pour 2022, la CVEC collectée par l'Université sera intégralement destinée à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants et servira au renforcement de l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif. Parallèlement, des financements seront sollicités sur la part CROUS de la CVEC pour la réalisation de différents projets.

Le budget 2022 restera, comme le budget 2021, et conformément aux trajectoires et indicateurs de ces dernières années, contraint par des exigences budgétaires qui restent fortes malgré les premières mesures d'accompagnement confirmées dans les notifications 2021 et la pré-notification 2022.

Quoiqu'il en soit, notre établissement continue d'affirmer sa volonté d'accorder en 2022 aux composantes, aux unités de recherche, services et directions, les capacités d'assurer leurs missions, en les dotant en moyens financiers et en personnels pour faire face aux besoins collectivement définis, lors des discussions dans le cadre du dialogue de gestion.

Dans cette perspective, le projet de budget 2022 vise à combler le déficit en emplois, par le biais de créations permettant d'assurer des perspectives d'évolution, et/ou de stabilisation, de carrière avec une priorité forte donnée au temps recherche.

Le budget 2022 intègre également la politique de réussite de nos étudiants. La démarche s'appuie aussi sur des actions fortes et stratégiques pour l'établissement avec la mise en œuvre des projets THELEME, ETOILE et LUMOMAT, ainsi que l'accompagnement des étudiants dans le cadre des dispositifs DARRE, PAREO, PPPE, ...

Il intègre également, les actions, de vie des campus, de formation professionnelle, d'attractivité des masters, de développement de l'international, de transition écologique, de promotion de l'égalité, ...

La volonté est également exprimée de maintenir un niveau d'investissement élevé pour assurer la technicité nécessaire à nos métiers et des conditions de travail de qualité pour les usagers et les personnels. Ainsi, l'intégralité des moyens obtenus dans le cadre, du Plan de relance, du CPER recherche, numérique ou immobilier, et des appels à projets seront mobilisés.

Enfin, l'évolution des indicateurs de pilotage de l'établissement, démontre une contraction du résultat, de la capacité d'autofinancement, du fonds de roulement, et du taux de la masse salariale par rapport au budget global, ces dernières années. Ces éléments constituent autant de points de vigilance pour le contrôleur budgétaire et la DGEIP.

Sur ces bases, bien que certaines données ne soient pas encore connues, le budget 2022 se construira sur les éléments présentés dans cette note.

## Table des matières

I- Les emplois.....	5
II- Les grands équilibres budgétaires 2022 .....	6
2-1 Les recettes .....	7
2-1-1 La subvention pour charge de service public : SCSP.....	7
2-1-2 Les autres financements de l'État (TOUS MINISTÈRES HORS SCSP).....	10
2-1-3 La fiscalité affectée (CVEC) .....	11
2-1-4 Les autres financements publics .....	12
Les financements publics globalisés : .....	12
2-1-5 Les ressources propres hors Fondation .....	13
2-1-6 Les ressources propres de la Fondation .....	14
2-2 Les autorisations d'engagement (AE) et les crédits de paiement (CP).....	14
2-2-1 Les AE et CP de l'enveloppe personnel .....	14
2-2-2 Les AE de l'enveloppe fonctionnement.....	16
2-2-3 Les CP de l'enveloppe fonctionnement.....	17
2-2-4 Les AE de l'enveloppe investissement .....	17
2-3 Le solde budgétaire .....	18
III- L'équilibre financier.....	18
IV- Les opérations pluriannuelles.....	22
V- Les autres données à titre d'information .....	23

## I- Les emplois

**Tableau 1 : autorisations d'emplois**

Cet état recense l'ensemble des emplois de l'université qui sont présentés en Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT<sup>1</sup>). Ce tableau constitue la base permettant de calculer la prévision de la masse salariale.

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat en ETPT		Emplois financés hors SCSP en ETPT		BR 2021	BI 2022
			BR 2021	BI 2022	BR 2021	BI 2022		
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	733	739			733	739
		CDI	1	1	8	10	9	11
	Non permanents	CDD	204	202	147	162	351	364
S/total EC			938	942	155	172	1093	1114
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)</b>								
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	501	499			501	499
		CDI	5	7	133	178	138	185
	Non permanents	CDD	27	25	194	174	221	199
S/total Biatss			533	531	327	352	860	883
<b>Totaux</b>			<b>1471</b>	<b>1473</b>	<b>482</b>	<b>524</b>	<b>1953</b>	<b>1997</b>

  

```

    graph TD
      A[1471] -- "+2" --> B[1473]
      C[482] -- "+42" --> D[524]
      B -- "+44" --> E[1997]
      D -- "+44" --> F[1997]
      G[Plafond global des emplois voté par le CA **] --> H[1953]
  
```

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat	1 579,0
---	---------

**Une augmentation de 44 ETPT est prévue entre le BR 2021 et le BI 2022**, sachant qu'il convient de relativiser cette augmentation puisque dans le cadre du BR les ETPT des mois de janvier à août s'appuient sur les données réelles, qui ne prennent pas en compte les acomptes versés (moyenne de 8 acomptes à fin août)

Par plafond, on constate une augmentation de 2 ETPT sur le plafond Etat alors que le plafond propre est en progression de 42 ETPT.

**L'augmentation sur le Plafond Etat** de 2 ETPT entre le BR 2021 et le BI 2022 s'explique par les éléments principaux suivants :

- BIATSS : - 2 ETPT, dont -2 sur la population titulaire et une stabilité des ETPT sur la population contractuelle ; cette différence s'explique principalement par des départs (retraites, mutations) supérieurs sur l'année en termes de décompte ETPT à la création des 5 postes, représentant moins d'1 ETPT sur l'année et 6 CDIisation d'agent contractuel sur budget propre par gel de poste titulaire.
- Enseignants : + 4 ETPT, dont +6 ETPT sur la population titulaire et -2 ETPT sur la population contractuelle ; la différence sur la population titulaire s'explique principalement par la création de 7 postes en campagne d'emplois 2022 sur la population enseignant-chercheur (3 PR et 4 MCF), par le différentiel de défrigérations/réfrigérations de 10 postes concernant les enseignant-chercheurs et par la création de 4 postes de PRAG. Ces évolutions se réalisant au cours des 4 derniers mois de l'année 2022, l'impact en ETPT sur 2022 reste limité.

<sup>1</sup>ETPT : Correspond aux effectifs présents corrigés de la quotité travaillée et de la durée de présence dans l'année.



**L'augmentation sur le Plafond propre de 42 ETPT** entre le BR 2021 et le BI 2022 s'explique par les éléments principaux suivants :

- BIATSS : + 25 ETPT ; cette évolution s'explique principalement par les créations validées en campagne d'emplois 2022 ; soit 36 postes dont 6 sur financement établissement pour répondre à de nouveaux besoins, des accroissements d'activités ou financés par la Contribution Vie Etudiante et des Campus (CVEC) pour accompagner la politique sociale étudiante de l'UA, 7 sur ressources propres des composantes ou des services (en totalité ou en co-financement), 13 sur financements ou projets extérieurs et 10 apprentis, dont les arrivées s'étalent tout au long de l'année. A ces créations s'ajoutent 6 CDIisation d'agent en compensation de gel de poste titulaire, 6 ETPT Thélème ainsi que des postes sur hypothèses recherche.

- Enseignants : + 17 ETPT s'expliquant principalement par une évolution à la hausse des contrats doctoraux (+17 ETPT basée sur des hypothèses lors des constructions du BPI), des créations de postes ASM (+2 ETPT pour 5 créations), une évolution des postes ECER (+4 ETPT) et une diminution des enseignants Thélème (-2,33 ETPT)

## II- Les grands équilibres budgétaires 2022

L'analyse des grands équilibres budgétaires se fera à travers les tableaux 2, 4 et 6.

### **Tableau 2 : autorisations budgétaires**

Ce tableau présente, en partie gauche, les autorisations budgétaires en AE et CP et, en partie droite, les prévisions de recettes (RE) ainsi que le solde budgétaire.

Chaque colonne donne une vision sur :

- Le classement des dépenses par nature (enveloppe de personnel, de fonctionnement et d'investissement) en distinguant les montants en Autorisation d'Engagement (AE) et en Crédits de Paiement (CP) ;
- Le classement des recettes (RE) en deux catégories : les recettes globalisées d'une part et les recettes fléchées d'autre part.

La différence entre la prévision des recettes et les crédits de paiement permet de déterminer le solde budgétaire<sup>2</sup> prévisionnel qui constitue la première variation de trésorerie.

---

<sup>2</sup> Le solde budgétaire traduit :

En prévision : l'écart entre les CP inscrits au budget et les prévisions de recettes ;

En exécution : l'écart entre les consommations de CP et les recettes encaissées.

L'encaissement des recettes moins les décaissements détermine un solde budgétaire qui conditionne un besoin ou un excédent de trésorerie.

## 2-1 Les recettes

**Les recettes consolidées** (globalisées et fléchées) pour l'exercice 2022 s'élèvent à **180 045 773 €**.

**Les recettes globalisées** pour un montant de **176 462 247 €** sont réparties de la façon suivante :

- Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) pour 132 701 870 € représentant 75,20 % des recettes globalisées et est conforme à la pré-notification reçu le 29 octobre 2021. Celle-ci est en augmentation de 667 080 € par rapport au budget rectificatif 2021.
- Autres Financement de l'Etat pour 8 553 464 € représentant 4,85 % des recettes globalisées
- La CVEC pour 2 049 638 € représentant 1,16 % des recettes globalisées
- Autres financements publics pour 18 317 876 € représentant 10,38% des recettes globalisées
- Recettes propres pour 14 839 399 € représentant 8,41% des recettes globalisées

**Les recettes fléchées** pour un montant de **3 583 526 €** sont réparties de la façon suivante :

- Financement de l'Etat fléchés pour 490 589 €
- Autres financements publics fléchés pour 3 092 937 €

BR 2021	BI 2022	Variation montant BI 2022 / BR 2021	Variation % BI 2022 / BR 2021	Libellé des recettes
172 872 666,00	176 462 247	3 589 581	2,08%	<b>Recettes globalisées</b>
132 034 790,00	132 701 870	667 080	0,51%	Subvention pour charges de service public
9 577 616,00	8 553 464	-1 024 152	-10,69%	Autres financements de l'Etat
1 708 811,00	2 049 638	340 827	19,95%	Fiscalité affectée
13 624 993,00	18 317 876	4 692 883	34,44%	Autres financements publics
15 926 456,00	14 839 399	-1 087 057	-6,83%	Recettes propres

Les recettes globalisées augmentent de 3 589 581 € soient une augmentation de 2,08 % par rapport au BR 2021.

Cette augmentation est principalement dû à l'augmentation de la CVEC (+19,95%) et des financements publics (+34,44%). La variation minime de la SCSP 2022 (+0,51%) par rapport à 2021 est simplement lié au fait que son inscription doit être faite au regard de la pré-notification reçue le 29 octobre 2021. Elle ne reflète donc pas la SCSP définitive susceptible d'être notifié en 2022.

### 2-1-1 La subvention pour charge de service public : SCSP

La pré-notification 2022, du 29 octobre 2021, prévoit une dotation prévisionnelle de 132 701 870 € soit une augmentation de 667 080 € par rapport à la dernière notification d'août 2021 (notification intermédiaire).

Cette pré-notification présente une augmentation de la masse salariale, hors plan de relance, à hauteur de 748 k€, dont une croissance de la part hors actions spécifiques de 1 615 k€ et une diminution à ce stade des actions spécifiques de 867 k€ (DSG 2022 en attente). Les crédits du plan de relance, dédiés totalement à la masse salariale, sont en diminution de 51 k€.

Sur la part fonctionnement hors plan de relance, la pré-notification est quasi équivalente à la notification d'août (- 29 k€), dont une augmentation de la part hors actions spécifiques de 35 k€ et une baisse des actions spécifiques de 64 k€.

Dans le détail, les évolutions principales sont les suivantes :

- Un socle de 114 062 838 €, en augmentation de 703 192 € par rapport à 2021, par intégration d'éléments déjà financés en 2021

Les ajustements des mesures 2021 de la LPR 2021 :

- LPR 2021 Revalorisation des contrats doctoraux ajustée de 2 342 € (extension en année pleine et régularisation probable du nombre de doctorants)

A noter le soclage des mesures suivantes de la LPR 2021 :

- Reclassement des EC : 64 099 €
- Refonte indemnitaire des BIATSS : 34 178 €
- Refonte indemnitaire des E et EC : 542 517 €
- Repyramidage des agents ITRF : 2 639 €
- Trajectoire d'emplois, rééquilibrage : 2 000 000 €

Les mesures nouvelles de la LPR en 2022 :

- LPR 2022 Création de 340 nouveaux contrats doctoraux à l'échelle nationale, soit 3 nouveaux contrats pour l'UA financés sur un tiers d'année à 31 948 €
- LPR 2022 Moyens aux laboratoires (5%) confirmée en 2022 pour 33 072 €, et basculée en crédits de masse salariale
- LPR 2022 Reclassement des EC « deux SMIC » pour 128 870 €
- LPR 2022 Refonte indemnitaire (E et EC), avec nouvel impact sur la PRES de 536 956 €
- LPR 2022 Revalorisation des contrats doctoraux (4 mois) à hauteur de 16 450 €
- Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) 2022 pour 26 807 €
- A noter le soclage de la mesure PPCR 2021 pour 82 915 €
- La protection sociale complémentaire 2022 financée à hauteur du plafond Etat, soit 284 219 €
- L'ajustement des surnombres de PUPH pour -161 333 €
- La réforme des études de Santé (démographie étudiante) de 104 681 €
- La réforme des études de Santé (2<sup>ème</sup> cycle / ECOS) de 340 512 €

- Le parcours professionnalisation pour les professeurs des écoles pour 66 500 €
- Les CRCT SHS (15 000 € au lieu de 20 000 €) de 5 000 €
- Les congés pour projet pédagogique (30 000 € au lieu de 45 000 €) pour - 15 000 €
- Les places supplémentaires 2021 (loi ORE, plan de relance) pour 196 134 €
- Les places supplémentaires 2022 (loi ORE, plan de relance) pour 330 667 €
- Révision de l'IFSE 2021 (ITRF et bibliothèque) de 84 879 €
- Repyramidage EC 2021 et 2022 pour 47 939 €
- Compensation IUF de 13 000 € et 10 496 € (effet neutre BI 2022 / BR 2021)

Pour mémoire, les financements suivants de 2021, non pérennes, ne font donc pas partie de la dotation 2022 :

- Financement trajectoire financière pour 600 000 € dans le cadre du DSG 2021 ;
- Financement de 370 000 € pour les projets hors recherche et innovation :
  - « Amélioration des conditions de vie des usagers (IUT-Services centraux) dont 220 000 € financés ;
  - « Réussir le lancement de la COMUE » dont 150 000 € financés dans le cadre du DSG 2020-2021 ;
- Financement de 190 000 € pour le projet recherche et innovation « Soutien aux recherches en épidémiologie et diagnostic de pathologies humaines et végétales » dans le cadre du DSG 2 avec 95 000 € financés en 2021 et 95 000 € en 2022 ;

**Le fonctionnement** passe de 13 067 326 € (notification intermédiaire 2021) à 13 038 623 € (pré-notification 2022) ; la diminution à ce stade s'explique par :

- Une dotation pour la mise en accessibilité de 120 000 € au lieu de 150 000 € en 2021 ;
- Une dotation de mise en sécurité de 45 000 € (pas encore notifié en 2021) ;
- Une dotation sûreté de 85 000 € au lieu de 65 000 € en 2021 ;
- Un financement pour l'enquête insertion professionnelle de 17 729 € ;
- Des financements non encore reconduits à ce stade sur 2022 pour 81 432€ (aides aux étudiants en situation de handicap ; financement CAFCES-IPST ; indemnité des membres du CNU...).

*D'autres moyens devraient par ailleurs arriver par le MESRI dans le cadre du Dialogue Stratégique de Gestion 2022 :*

- *le financement de la trajectoire financière qui était de 600 000 € en 2021 ;*
- *le financement de projets demandés dans le cadre du DSG avec 3 fiches hors RI :*

- 1 - UA -Création d'un département Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (175 000 € de fonctionnement et d'investissement demandés pour un coût total du projet de 1 M €)
- 2 - UA - Mise en œuvre du schéma directeur du handicap (180 000 € de MS demandés pour un coût total du projet de 233 600 €)
- 3 - UA - Soutien à la mise en œuvre du plan de relance et du CPER dans des délais contraints (190 000 € de MS demandés pour un coût total du projet de 240 000 €)
- 3 fiches du périmètre RI :
  - 1 - UA - Chaire Enjeu[x] : Soutien à la recherche et à l'innovation en enfance/jeunesse (80 000 € demandés en fonctionnement et MS pour un coût total du projet de 160 000 €)
  - 2 - UA - Matériaux hybrides et Organiques lumInescentS (MAORIS) (200 000 € demandés en investissement pour un coût total du projet de 305 500 €)
  - 3 - UA - Science Ouverte : soutien aux recherche participatives (80 000 € demandés pour un coût total du projet de 100 000 €)

Pour l'ouverture du GACO, un accompagnement de 3 000 € la place, est également demandé, soit un financement pour 56 étudiants de 168 000 € en 2022.

Une enveloppe de 2 millions d'euros est par ailleurs attendue dans le cadre du rattrapage des universités sous-dotées, soit identique à celle de 2021.

A noter que des financements seront également sollicités au titre de la COMUE UA-LMU dans le cadre des projets du DSG et qui transiteront par l'UA. 2 fiches ont été présentées dans ce cadre :

- 1 - COMUE - Création du Graduate Institute INTEGRAAL (303 000 € demandés en fonctionnement/MS et investissement pour un coût total du projet de 558 000 €).
- 2 - COMUE - Développement du réseau SAM ( 100 000 € demandés en fonctionnement/MS et investissement pour un coût total du projet de 160 000 €).

## 2-1-2 Les autres financements de l'État (TOUS MINISTÈRES HORS SCSP)

Les autres financements de l'ÉTAT pour un montant total de **8 553 464 €** correspondent principalement aux financements du plan de relance de l'État pour la rénovation thermique des bâtiments de l'État, du CPER, de quelques opérations de recherche et subventions d'enseignement/pédagogie financées par l'État.

- Rénovation de la BU Belle Beille (PRFR3343) pour 4 740 000 € (430 000 € reçu en 2021)
- Reconversion des locaux lettres (PPIRL902) pour 3 225 000 €
- Equipements audiovisuelles de salles de l'Université d'Angers (EICCCPER) pour 438 603 €
- Opérations de recherche pour 79 861 €
- Subventions d'enseignement/pédagogie pour 70 000 €

**Concernant les projets fléchés : 490 589 €**

Le montant du financement de l'Etat pour les recettes fléchées correspond au 3<sup>ème</sup> versement du projet ETOILE bénéficiant d'une subvention annuelle de 490 589 € versée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

### 2-1-3 La fiscalité affectée (CVEC)

La recette budgétaire concernant la fiscalité affectée s'établit à 2 049 638 €.

Elle concerne en grande majorité la contribution Vie Etudiante et Campus dite CVEC affectée à l'UA . Elle a pour but de favoriser l'accueil et à l'accompagnement des étudiants dans le domaine social, sanitaire, culturel et sportif et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.

La CVEC permet également la programmation de projets financés par la quote-part de la CVEC du CROUS.

La recette prévisionnelle CVEC destinée aux étudiants a été établie à 1 516 105 € pour l'année universitaire 2021/2022 et 2022/2023. Ce montant est issu d'une estimation de 25 000 étudiants multiplié par le taux de 60,64415 (cf notification CVEC définitif au titre de l'année 2020/2021) auquel on soustrait le 1<sup>er</sup> versement estimé en 2021 de 449 400 € (inscrit au BR 2021).

Le droit final estimatif pour l'année universitaire 2021/2022 s'établirait à 1 066 705 € et une estimation du premier versement à hauteur 449 400 € (21 400 étudiants x 42 € x 50%) des étudiants inscrits au 15/10/2022 pour l'année universitaire 2022/2023.

Enfin les projets financés par la CVEC CROUS s'élèvent à 533 333 €. Il concerne le solde à percevoir des projets suivants :

- Aménagement des gymnases du centre sportif : 135 300 €
- Soirée débat théories complotistes : 225 €
- Accompagnement COVID19 (Alimentaire/logement/numérique) : 100 880 €
- Living Center XXL : 182 000 €
- Parcours sportif santé SUAPS : 115 128 €

## 2-1-4 Les autres financements publics

### Les financements publics globalisées :

- Les subventions prévisionnelles des financeurs publics, s'établit à 18 317 876 € et s'explique par :

#### Pour les opérations de recherche : 10 347 213 €

Contrats en cours : 9 619 461 €

- 7 830 772 € de financement Région concernent des projets actuellement en cours et qui se poursuivront en 2022 dont 5 782 865 € de CPER (solde 2015-2020 et 2021-2027);
- 1 178 808 € de financement ANR pour des projets en cours et qui se poursuivront en 2022 ;
- 331 769 € de financement FEDER pour des projets en cours et qui se poursuivront en 2022 ;
- 108 317 € de financement ALM pour des projets en cours et qui se poursuivront en 2022 ;
- 169 795 € de d'autres financeurs publics pour des projets en cours et qui se poursuivront en 2022.

Contrat à venir et non connus à ce jour : 727 752 €

Le montant des contrats de recherche à venir mais non formalisés à ce jour s'élèvent à 484 232 € et l'estimation des contrats futurs à 243 520 €.

#### Pour les opérations et subventions publics hors recherche : 7 970 663 €

- 2 110 742 € concernent le financement des opérations réhabilitation Médecine et Extension Passerelle par la Région et ALM ;
- 1 200 000 € concerne le financement du projet Infrastructures Réseau Régional Très Haut Débit pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche en Pays de la Loire (RRTHD-ESR-PDLL) dans le cadre du CPER 2021-2027
- 1 237 000 € de subvention ARS pour le remboursement des honoraires et salaires pédagogiques des maitres de stage en SANTE ;
- 844 946 € de subventions diverses gérées en centrale ou dans les composantes de l'UA. Conventions de reversement pour des mises à disposition d'agents de l'UA, des financements de postes, des projets particuliers comme PEPITE, NANOMED, EDUSIM et subventions pour actions spécifiques (centre de santé, relais santé, lutte contre la fracture numérique...etc.).
- 585 000 € de subventions provenant de la communauté d'agglomération de Cholet (330 000 €), de la ville des Sables d'Olonnes (100 000 €) et de l'agglomération de Saumur (155 000 €) ;
- 501 200 € concernent la subvention Région pour le fonctionnement et l'investissement pédagogique au titre de l'année 4 ;
- 502 296 k€ concernent le financement des bourses de mobilités financées par l'agence ERASMUS pour les étudiants et personnels ;

- 355 666 € de subventions Région et ALM pour l'équipement audiovisuelles de salles de l'Université d'Angers dans le cadre du projet EICCCPER ;
- 348 878 k€ pour le financement de CAP EUROPE (dispositif d'appui à la Recherche qui vise à accroître la participation des unités de recherche dans les programmes européens) par le FEDER et la Région ;
- 222 031 k€ de FSE pour les actions du projet DARRE (relais de l'action de soutien aux étudiants en difficultés DARE) ;
- 62 904 € concerne les subventions versées par le CG49, CG53, Agglomération Cholet et Laval Agglo dans la cadre du plan « Territoires Universitaires de Santé » en vue de l'expérimentation des affectations des chefs de cliniques des universités, assistants des hôpitaux, assistants hospitaliers universitaires et des chefs de cliniques universitaires de médecine générale sur le territoire hors CHU d'Angers et la faculté de Santé.

Pour les projets fléchés dont les recettes publiques s'élèvent à un montant de **3 092 937 €**, elles s'expliquent comme suit :

- Pour les RFI : La fin des RFI est fixée au 31.12.2022. De ce fait l'université encaissera le solde de ces projets provenant principalement du FEDER (804 871 €), Région (440 000 €) et ALM (66 633 €) détaillé comme ci-dessous :
  - RFI Lumomat pour 522 505 €,
  - RFI Tourisme pour 627 300 €
  - RFI Végétal pour 131 366 €
  - RFI Electronique pour 30 333 €
- Le projet THELEME encaissera 1 196 100 € comme prévu dans la convention et rentrera dans sa quatrième année de fonctionnement.
- L'EUR LUMOMAT-E a démarré en 2020, une subvention globale de 5,3M € de l'ANR pour 8 ans est attribuée à l'UA, établissement porteur soit 530 000 € pour le budget 2022. ALM viendra participer financièrement à ce projet à hauteur de 55 333 € pour le financement de thèses et d'un post doc.

## 2-1-5 Les ressources propres hors Fondation

Les ressources propres s'élèvent à 14 839 399 € dont 139 000 € provenant de la Fondation et proviennent des éléments suivants :

- 3 917 921 € proviennent des droits d'inscriptions de base des étudiants et sur conventions (UCO, IRCOM, ESA...etc.) ;
- 589 035 € proviennent des droits spécifiques liés à des formations ;
- 2 523 778 € concernent les prestations de formation continue (Contrats de professionnalisation, VAE, DU...etc.) ;
- 1 704 764 € sont issues de conventions de prestations d'enseignement ou de jurys entre l'UA et divers clients (Universités, INRAE, ESA, Ecoles...etc.) ;
- 3 581 729 € proviennent des recettes issues de la formation en apprentissage avec principalement l'organisme AGEFASUP mais également ITII Pays de Loire ;
- 419 000 € concernent la recette de la taxe d'apprentissage ;



- 1 549 972 € sont des recettes issues de la Recherche (Prestations et autres subventions privées) ;
- 172 400 € est une estimation des recettes provenant des activités lucratives (redevance distributeurs de boissons principalement) ;
- Enfin le reste des recettes 241 800 € concernent les produits des colloques, de locations diverses, de conventions de mises à disposition de personnels, d'organisations d'évènements ou d'adhésions et divers produits (concession de logement, RAFP...etc.).

## 2-1-6 Les ressources propres de la Fondation

La Fondation Université d'Angers, qui vise à permettre la mise en connexion entre les compétences développées au sein de l'université et les besoins qui peuvent émerger, notamment au sein des entreprises, est opérationnelle.

Les dons inscrits pour la Fondation représente un montant de 139 000 € et sont réparties de la façon suivante :

- 133 000 € relevant de dons dédiés à des actions particulières
- 6 000 € relevant de dons non dédiés pour des projets à destination de la Fondation

## 2-2 Les autorisations d'engagement (AE) et les crédits de paiement (CP)

Les besoins en AE pour l'année 2022 se chiffrent à **190 458 934 €** et les besoins en CP à **194 830 446 € du budget.**

- 190 319 934 € en AE et 194 691 446 € en CP pour le budget principal
- 139 000 € en AE et CP pour la Fondation

### 2-2-1 Les AE et CP de l'enveloppe personnel

La masse salariale prévue en BI 2022 s'établit à 139 607 761€, soit une progression de 4 003 k€ par rapport au BR 2021.

Les évolutions résultent à la fois de décisions propres à l'université d'Angers et de mesure nationales réglementaires.

Parmi les impacts liés aux mesures réglementaires :

- Mise en œuvre des mesures nouvelles de la LPR, **747 296 €** ont été pré-notifiés par la DGESIP pour financer les mesures suivantes :
  - o 31 948 € pour 3 nouveaux contrats doctoraux ;
  - o 128 870 € pour le reclassement des EC (mesure 2 SMIC) ;
  - o 536 956 € pour la 2<sup>ème</sup> revalorisation des primes des E et EC ;
  - o 16 450 € pour la revalorisation des contrats doctoraux.
- Augmentation du PPCR de **26 807 €** ;

- Mise en place du forfait protection sociale évalué à **274 000 €** au global ;
- Le financement de l'allocation forfaitaire pour le télétravail estimé à **45 419 €**
- L'indemnité inflation énergie est inscrite à hauteur de **98 700 €**
- La prolongation des contrats doctoraux devrait avoir un impact de **55 000 €** en 2022
- Le GVT solde global, titulaires et contractuels, est en moyenne d'environ **800 k€** sur les dernières années.

S'agissant de la campagne emploi 2022, la gouvernance a fait le choix de mobiliser les moyens qui ont été négociés dans le cadre du DSG, avec la DGESIP et la Ministre pour permettre la création de 11 postes d'E et d'EC titulaires et de 4 emplois de BIATSS pour la recherche.

- Concernant les postes titulaires d'enseignants et enseignants-chercheurs, l'impact de la campagne d'emploi 2022 est de **- 461 502 €** sur le budget 2022 avec :
  - o 63 postes d'enseignants-chercheurs, ATER et PAST publiés au même niveau intégrant 4 réfrigérations, 3 maintiens en réfrigération et 16 défrigérations ;
  - o 1 repyramidage d'un MCF en PR
  - o 9 créations d'EC (3 PR, 5 MCF, 1 PAST, dont 7 par décision de la gouvernance, 1 pour le projet PPPE, 1 PAST sur ressources propres) ;
  - o 6 postes d'enseignants de second degré publiés au même niveau ;
  - o 4 créations de postes d'enseignants de second degré (2 par décision de la gouvernance et 2 financés sur ressources propres) ;
- Concernant les BIATSS titulaires, un impact de la campagne d'emploi 2022 de **- 370 708 €** sur 2022. Il s'agit de 19 postes qui seront republiés au même niveau, de 4 repyramidages ;
- Concernant les postes de contractuels, un impact de **+ 1 129 391 €** sur 2022 (dans l'hypothèse où 100% des recrutements sont réalisés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022). Il s'agit de 36 ouvertures de postes dont 7 sur financement établissement (les 4 créations pour la recherche décidées par la gouvernance et 3 liés à des besoins nouveaux), 7 sur financements propres des composantes et des services, 12 sur financements externes, pour un total de 413 000 €, et 10 apprentis.

A ces impacts, il convient de rajouter **29 000 €** (86 000 € sur 4 mois) pour le poste de MCF PPPE qui n'avait pas été valorisé lors de la CE, car non connue à ce moment.

Le besoin en heures complémentaires et vacations augmente de **727 k€** par rapport au BR 2021.

La décision d'attribuer un complément de rémunération aux personnels contractuels en CDI (BIATSS en Enseignants 2<sup>nd</sup> degré) engendre une évolution de la masse salariale à la hausse estimée à **856 883 €**.

L'ensemble de ces mesures engendre un besoin en masse salariale supplémentaire de **3 956 k€**.

## 2-2-2 Les AE de l'enveloppe fonctionnement

Le besoin en AE de fonctionnement s'élève à 28 783 192 € et est quasiment identique au BR 2021 (28 771 919 €) mais l'explication de ce montant est différente du BR 2021 et est issue principalement de :

- **+ 498 654 €** par rapport au BR 2021 pour les composantes et les services communs en prévision d'une année d'activité normal en 2022. Certains engagements avaient été annulés au BR 2021 (- 201 446 k€) en raison de l'impact de la crise sanitaire du début d'année 2021.

De plus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les recettes de la formation continue sont maintenant intégrées dans les composantes. Celles-ci doivent donc prévoir les dépenses correspondantes dans leur budget ce qui mécaniquement augmente légèrement les AE des composantes concernés (DEG, ESTHUA, LLSH et POLYTECH).

- **- 2 997 943 €** concernera les budgets des directions et services centraux par rapport au BR 2021. Cette diminution s'explique par le fait que de nombreux renouvellement marchés (Assurances, futur cabinet pour la certification des comptes, les marchés de nettoyage et divers autres marchés) seront logiquement engagés en fin d'année 2021 (le BR 2021 a été prévu en ce sens) mais également un impact moins fort des achats liés aux contextes sanitaires (masques, gels hydroalcooliques...etc.).

L'élaboration du BI 2022 a été construit sans avoir la connaissance des évènements de fin d'année concernant l'éventualité du 5<sup>ème</sup> vague et donc des besoins en masques, gels hydroalcooliques...etc. équivalent à 2021. Ces besoins, si nécessaire, seront inscrits au BR 2022.

Enfin l'année 2022 sera marqué par une baisse significative des subventions mobilités ERASMUS. En effet en raison du contexte sanitaire européen, l'année 2022 sera consacré dans un premier temps à résorber les mobilités relatives :

A la subvention 2020-2022 (**730 284 €** dont 80% reçu en 2020) en décalage d'un an pour 109 368 € pour des mobilités prévues entre janvier et décembre 2022.

A la subvention 2021-2023 (**445 299 €** dont 80% reçu en 2021) en décalage d'un an pour 275 299 € pour des mobilités prévues entre janvier et décembre 2022.

Le besoin en AE pour les mobilités ERASMUS adossées à la future subvention 2022-2024 pour des mobilités prévues entre septembre et décembre 2022 n'ont pas été inscrits en raison de l'incertitude du montant de la subvention. Ce besoin fera l'objet d'une inscription au BR 2022 en fonction des éléments dont nous aurons connaissance et de l'évolution du contexte sanitaire.

- **+ 87 015 €** à la DPIL par rapport au BR 2021 ;
- **+184 043 €** d'AE à la DPN lié principalement à la poursuite des projets numériques liés au SDN.
- **+ 1 470 820 € d'AE** à la recherche provenant essentiellement :
- De l'augmentation de la dotation globale de la Recherche passant de 1 678 478 € (dotation part de la SCSP, dotation propre de fonctionnement, appels à projets, invités chercheurs et PPI recherche) à 1 985 121 € soit + 306 643 €. Cette augmentation provient des moyens supplémentaires données aux laboratoires dans le cadre de la LPR 2022 via la SCSP mais également des appels à projets UA LMU.

- De l'augmentation des besoins d'AE de fonctionnement des contrats de recherche actuellement en cours pour 523 721 € par rapport à 2021.
- De l'augmentation de futurs contrats de recherche à venir dont la recherche a connaissance mais qui ne seront finalisés qu'en début d'année 2022 dont il faut prévoir les besoins en fonctionnement fixés à 695 156 € contre 150 000 € au BR 2021.
- Enfin une enveloppe d'AE en fonctionnement de 95 300 € a été prévu pour des futurs contrats de recherche qui ne sont pas connus au moment de l'élaboration du BI 2022 mais qui nécessiterait la mobilisation d'AE de fonctionnement pour débiter sans attendre le BR 2022.
- **+727 484 €** pour les RFI et les projets transversaux (Thélème, Etoile et l'EUR-Lumomat) par rapport à au BR 2021.

La fin des RFI étant fixée au 31.12.2022, l'ensemble des actions initialement prévues en 2021 reportées en 2022 en raison du contexte sanitaire génère cette augmentation.

Enfin l'EUR-Lumomat, a débuté en 2020, puis un amorçage en 2021 et voit son rythme de fonctionnement et une montée en charge en 2022 ce qui explique cette augmentation avec des conventions de reversement à effectuer.

- **-8 800 €** pour les activités lucratives
- **+50 000 €** pour la Fondation

### 2-2-3 Les CP de l'enveloppe fonctionnement

Le besoin en CP de fonctionnement s'élève à 29 382 836 € et est quasiment équivalent au besoin des AE de fonctionnement inscrit au BI 2022 pour un montant de 28 783 192 €.

L'écart de 599 644 € entre les CP et les AE de fonctionnement s'explique par :

- **+ 1 124 335 €** provenant du décalage entre les AE des conventions de reversement dans le cadre des projets RFI portés par les partenaires engagés en 2021 et les CP correspondant au versement des soldes de chaque convention de reversement avant le 31.12.2022 (fin des RFI).
- **-524 691 €** provenant du décalage entre les AE de fonctionnement des services centraux inscrit en 2022 et leur paiement en 2023 mais également de la diminution des CP (-257 k€) des mobilités ERASMUS entre 2021 et 2022 issus de la réduction de la subvention ERASMUS 2021-2023 (499 k€) par rapport à 2020-2022 (730 k€).

### 2-2-4 Les AE de l'enveloppe investissement

Le besoin des AE en investissement s'établit à **22 067 981 €** pour le BI 2022. Ce besoin provient pour 3 456 760 € d'investissement dits récurrents et de 18 611 211 € pour les investissements dits structurants.

**Les AE des investissements récurrents** (3 456 760 €) sont issus à 36% des composantes et services communs (1 240 162 €) dont 563 415 pour l'IUT, 28% pour la DPIL et DDN (953 230 €) pour un futur marché de maintenance et diagnostic (80 000 €), pour des travaux d'accessibilité et de sécurité (613 230 €) et divers projets (SAMI, Système réseau SSR) pour la DDN (260 000 €), 19% provient des services centraux, RFI et projets transversaux (641 451 €), et enfin 18% (621 917 €) sont issus des contrats de la recherche.

**Les AE des investissements structurants** (18 611 211 €) proviennent :

- De la DPIL pour **8 790 002 €** (47%) et concernent les opérations pluriannuelles immobiliers (Réhabilitation UFR Lettres, Médecine, extension Passerelle et projets CROUS) pour 6 300 925 € financés notamment par le CPER 2015-2020, les projets annuels immobiliers des composantes et services centraux (1 477 478 €) dont 400 000 € pour l'aménagement de la tour Aphone et les travaux du dispositif INTRACTING pour 1 011 599 €.
- De la DDN pour **2 880 000 €** (15%) et concernent la poursuite des projets numériques du SDN dans le cadre du PPI DDN (880 000 €) et la nouvelle opération dans le cadre du CPER 2021-2027 pour le projet Infrastructures Réseau Régional Très Haut Débit pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche en Pays de la Loire (RRTHD-ESR-PDLL) de 2 000 000 €.
- De la recherche pour **5 030 000 €** pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans le cadre du CPER 2021-2027.
- Des composantes pour **1 911 219 €** pour les projets structurants et notamment près de 600 000 € pour l'UFR Santé pour l'engagement du futur marché lié au centre de simulation en santé.

### 2-2-5 Les CP de l'enveloppe investissement

Le besoin des CP en investissement s'établit à **25 839 849 €** pour le BI 2022. Le décalage de + 3 771 668 € avec le besoin des AE d'investissement provient essentiellement des opérations relatives aux plans de relance et notamment la restructuration énergétique site médecine (FR3215) et la Rénovation énergétique de la BU Belle-Beille mais également. Les engagements des marchés relatifs à ces travaux seront réalisés avant le 31.12.2021 mais les paiements des situations de travaux interviendront en 2022.

### 2-3 Le solde budgétaire

Au regard de la présentation des prévisions de recettes encaissées (RE) d'un montant de 180 045 773 € et de la prévision de la consommation de crédits de paiement (CP) d'un montant de 194 830 446 €, on obtient un **solde budgétaire prévisionnel négatif** qui s'élève à **-14 784 673 dont - 2 508 681 €** proviennent du décalage dans le temps des recettes fléchées des RFI et projets transversaux subventionnés au regard des décaissements prévues en 2022

## III- L'équilibre financier

### Tableau 4 : équilibre financier

Le tableau d'équilibre financier retrace :

- Les moyens financiers de couverture d'un solde budgétaire déficitaire par l'excédent résultant des opérations de trésorerie ;

- les moyens d'utilisation d'un solde budgétaire excédentaire.

Sont exclusivement retracés dans ce tableau :

- le solde résultant du tableau des autorisations budgétaires (tab.2) ;

- les opérations de trésorerie « non budgétaires » qui n'apparaissent pas dans le tableau des autorisations budgétaires.

Cet état permet d'appréhender l'ensemble des enjeux de financement, que ce soit par prélèvement ou abondement sur les disponibilités de l'Université.

La variation nette de trésorerie sur l'année 2022 se calcule par la différence entre les totaux permettant ainsi de déterminer la variation de trésorerie disponible (non fléchée) à inscrire en abondement ou en prélèvement.

Un budget présentant un prélèvement sur la trésorerie ne peut, en aucun cas, être considéré comme soutenable si le niveau de trésorerie ne permet pas de faire face à cette prévision de prélèvement.

Ce tableau comprend d'un côté les besoins de financements et de l'autre les financements.

Il reprend le solde budgétaire issu du tableau 2 des autorisations budgétaires et tient compte pour l'université d'Angers des opérations pour compte de tiers (aides à la mobilité internationale, TVA) et de l'impact de l'emprunt (encaissement et remboursement) dans le cadre des opérations non budgétaires.

La variation prévisionnelle de trésorerie final au BI 2022 s'élève à **- 14 404 342 €** correspondant à un prélèvement de la trésorerie.

L'écart entre le solde budgétaire (- 14 784 673 €) constituant la 1<sup>ière</sup> variation de trésorerie et la variation finale (-14 404 342 €) est +380 331 €.

Il est lié uniquement au programme Intracting. Cette opération d'un montant de 1 162 180 € permet la réalisation de travaux visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments des universités. Elle a permis de définir 39 actions de performances énergétiques réparties sur 8 groupements de travaux (éclairage, GTC, CV, etc.).

Ces travaux sont financés par la Caisse des dépôts et Consignations dans le cadre d'un dispositif technique et financier innovant et expérimental sous forme d'un prêt de 581 090 € remboursable sur une période de 5 ans jusqu'en 2026 représentant 50% du coût de l'opération.

Une première avance de 150 000 € devrait nous être accordé en 2021 conformément à la convention et son annexe avec un premier remboursement de l'UA de 13 392 € en 2021.

Le solde du prêt doit nous être versé en 2022 pour un montant de 431 090 € avec un remboursement de 50 759 € en 2022 par l'UA conformément à la convention ce qui explique l'écart de 380 331 €.

## **Tableau 6 : situation patrimoniale**

Le compte de résultat prévisionnel décrit la prévision de l'activité courante de l'Université pour 2022 hors investissement. Il vise à traduire les opérations de charges de personnel et de fonctionnement ainsi que les produits correspondants.

Le compte de résultat apporte une vision complémentaire au tableau des autorisations budgétaires (tab.2) quant à la situation de l'établissement. Il intègre notamment des charges et produits calculés qui sont sans impact sur le solde budgétaire 2022 (car non budgétaires) mais qui viennent impacter le résultat comptable ou patrimonial de l'Université (les amortissements, les provisions pour risques, les produits constatés d'avance ou à recevoir et les charges à payer à comptabiliser).

La Capacité d'Autofinancement (CAF) ou l'Insuffisance d'Autofinancement (IAF) est déterminée par le résultat prévisionnel issu du compte de résultat.

La CAF représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir un impact sur la trésorerie et mesure les ressources financières internes générées par l'activité courante de l'Université (elle exclut donc les éléments du résultat liés à l'investissement).

La CAF traduit la capacité de l'Université à générer une ressource interne permettant le financement des investissements pérennes nécessaire à son activité économique et apparaît comme une ressource dans le tableau de financement (état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés).

Le tableau de financement prévisionnel traduit les conséquences prévisionnelles en comptabilité générale des opérations d'emplois/ressources prévues dans l'enveloppe investissement.

La présentation en équilibre du tableau de financement prévisionnel agrégé est réalisée par la variation du fonds de roulement.

La variation et le niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie apparaissent dans l'onglet de bas de page de ce tableau. Il permet de faire apparaître le niveau global de la trésorerie de l'Université. La lecture de ce tableau est donc indispensable pour permettre de se prononcer sur la variation de la trésorerie induite par les tableaux d'autorisations budgétaires (tab.2) et d'équilibre financier (tab.4). En effet, un éventuel prélèvement sur la trésorerie issu du tableau d'équilibre financier (tab.4) n'est possible que si le niveau de trésorerie le permet.

Le résultat prévisionnel au BI 2022 s'établit à **- 4 501 025 €**, résultat prévisionnel quasiment équivalent à celui du BI 2021 (- 4 370 674 €).

Ce déficit s'explique en grande majorité par l'augmentation des charges de personnels de 4 080 708 € (comptes 64\*) non financés à ce stade par la pré-notification de la SCSP 2022.

### Les charges

Les charges prévisionnelles de personnel s'établissent à 137 783 162 € en conformité avec les AE et CP inscrit budgétairement (139 607 761 €) avec la particularité que les dépenses budgétaires imputées sur les comptes 631\*, 632\* et 633\* correspondant aux divers taxes, impôts et charges relatives aux salaires estimés à 1 824 599 € basculent en fonctionnement en comptabilité générale

Les charges prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à 40 140 103 €. L'écart de 10 757 267 € entre le montant des CP inscrits au BI 2022 (29 382 836 €) s'explique par :

- 9 702 668 € de dotation aux amortissements (non budgétaires),
- 1 824 599 € issus des divers taxes, impôts et charges relatives aux salaires basculant en fonctionnement
- 770 000 € de services faits estimés en 2021 mais qui feront l'objet d'un décaissement en 2022.

### Les produits

Les produits prévisionnels s'établissent à 173 422 240 € en augmentation de 3 196 292 € par rapport au BR 2021.

Cette augmentation s'explique par l'augmentation de la pré-notification de la SCSP 2022 de 667 080 € au regard de la dernière notification reçue de juin 2021.

Mais cette augmentation provient essentiellement des produits calculés (Produits à recevoir) affectés aux opérations pluriannuelles subventionnées en fonction de la consommation des CP prévisibles sur Celles-ci.

### La capacité d'Autofinancement (CAF)

La CAF, différence entre les produits encaissables et les charges décaissables prévisionnelles s'élève donc à – **2 729 142 €** au budget initial 2022.

### Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

Au budget initial 2022, **25 839 849 €** sont prévus **en dépenses d'investissement (emplois)** complétés d'insuffisance d'autofinancement de 2 729 142 €.

Au budget initial 2022, **18 407 720 €** sont prévus en ressources pour le financement des dépenses d'investissements.

In fine, une diminution prévisionnelle de **10 161 271 €** au fonds de roulement est prévue afin de réaliser l'équilibre budgétaire.

Le niveau final prévisionnel du fonds de roulement au 31.12.2022 s'établirait à 10 121 498 € soit **22 jours** de fonctionnement contre **45 jours** en BR 2 2021 et le niveau final prévisionnel de trésorerie à 18 836 514 € soit **40 jours** contre **74 jours** en BR 2 2021.

Ces niveaux sont calculés à partir du niveau fonds de roulement et du niveau de trésorerie prévisionnels finals inscrits au BR 2 2021.



## IV- Les opérations pluriannuelles

### **Tableau 9 et 10 : opérations pluriannuelles**

Cet état permet de suivre, en prévision et en exécution, les dépenses/recettes des opérations pluriannuelles afin d'en assurer la soutenabilité financière sur la durée. Le tableau 9 présente une situation agrégée et le tableau 10 détaille les opérations.

Les tableaux des opérations pluriannuelles retracent les projets de l'Université qui ont une incidence financière sur plusieurs exercices.

Ces tableaux retracent :

- le coût total des opérations par nature de dépense (masse salariale, fonctionnement et investissement) ;
- les AE et les CP ouverts puis consommés sur les exercices antérieurs au titre d'opérations non encore achevées et ceux prévus sur l'exercice 2022.

Le tableau intègre :

- L'exécution des années antérieures, basée sur l'exécution jusqu'au 31.12.2020 plus la dernière prévision figurant au dernier BR 2021 voté.
- L'actualisation des projets en cours (reprogrammation ou déprogrammation) pour l'année 2022 en dépenses et en recettes.
- La prévision des projets en cours pour les années futures aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Les opérations pluriannuelles sont constituées :

- De la programmation d'investissement relevant du schéma directeur du numériques (PPIDDN05), des opérations du CPER (Réhabilitation santé et lettre), des opérations du plan de relance et des projets financés par la CVEC ;
- Des conventions de Recherche
- Des projets transversaux recherche (RFI-EURLUMOMAT)
- Des contrats d'enseignements (THELEME-ETOILE)

Au global, il est prévu d'engager environ 22 M€ sur les opérations pluriannuelles. Les projets d'investissement (CPER immobilier, Plan de relance, Projets CROUS et DDN) représentent 30%, la Recherche 47 % et les RFI et projets transversaux (opérations fléchées) 23% de la totalité des AE.

Au global, il est prévu de décaisser environ 28 M€ sur les opérations pluriannuelles. Le décalage entre les AE et les CP provient majoritairement des opérations immobilières et des RFI (fin au 31.12.2022). Les projets d'investissement (CPER immobilier, Plan de relance, Projets CROUS et DDN) représentent 42%, la Recherche 36 % et les RFI et projets transversaux (opérations fléchées) 21% de la totalité des CP.

Au final il restera à payer 8 M€ sur des engagements pris en 2022 et 22 M€ sur les futurs engagements pour cloturer les opérations

Sur un montant global opération de 113 710 947 € il restera 25 M€ à encaisser.

A noter que le prélèvement prévisionnel sur la trésorerie sera de 9 077 745 € pour la réalisation de ces opérations pluriannuelles.

## V- Les autres données à titre d'information

### **Tableau 3 : dépenses par destination et recettes par origine**

Le premier tableau ventile par destination les dépenses prévues au tableau des autorisations budgétaires (tab.2). Il croise l'axe « nature » (masse salariale, fonctionnement et investissement) avec l'axe « destination ».

Le deuxième tableau croise l'axe « nature » avec l'axe « origine » (Etat, droits d'inscription, taxe d'apprentissage...).

### **Tableau 5 : opérations pour compte de tiers**

Ce tableau retrace les opérations traitées, en comptabilité générale en encaissements/décaissements, uniquement en comptes de tiers, des opérations gérées par l'Université pour le compte de tiers.

L'absence de marge de manœuvre de l'Université sur de telles opérations justifie leur exclusion du tableau des autorisations budgétaires. En cas de déséquilibre sur l'exercice entre les encaissements et décaissements liés à ces opérations, celles-ci contribuent à la variation de trésorerie de l'Université et doivent donc figurer sur une ligne dédiée du tableau d'équilibre financier (tab.4).

### **Tableau 7 : plan de trésorerie**

Ce document, établi pour l'intégralité de l'exercice 2022, évalue le montant mensuel des encaissements/décaissements prévisionnels et le solde de trésorerie en fin de mois.

Il distingue les opérations budgétaires (fléchées et globalisées), des opérations de trésorerie pures (opérations sur compte de tiers...) et permet de matérialiser les pics de besoins de trésorerie.

### **Tableau 8 : opérations sur recettes fléchées**

Ce tableau identifie le suivi des opérations liées aux recettes fléchées<sup>3</sup>. Il permet le suivi des opérations liées aux recettes fléchées en retraçant l'exécution passée et prévisionnelle des encaissements de ces recettes ainsi que la réalisation et de la prévision des dépenses afférentes.

L'objectif principal de ce tableau est de mettre en exergue les déséquilibres prévisionnels possibles sur le solde budgétaire et les mouvements de trésorerie générés par ces opérations dans une approche pluriannuelle.

### **Tableau 11 : les moyens des unités mixtes de recherche**

Ce dernier tableau a pour objectif d'informer les membres du conseil d'administration des moyens dont disposent les UMR pour fonctionner.

<sup>3</sup> Les recettes sont par principe globalisées et par exception fléchées. Les recettes fléchées sont des recettes ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de leur encaissement. Elles visent les opérations pour lesquelles un suivi du financement et de l'utilisation de ce financement est nécessaire notamment vis-à-vis d'un bailleur de fonds. Une recette fléchée peut expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié à un décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.